

UQAC



LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

A COMPENSÉ 21 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂ ÉMISE(S) EN L'AN 2012 PAR :

Le Colloque sur les Perspectives agricoles

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR LA PLANTATION DE 150 ARBRES EN 2010
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N^o de registre : 00491

Date : 30/04/12

Claude Villeneuve
Professeur
Directeur de la Chaire de recherche en Éco-Conseil
Université du Québec à Chicoutimi